

TABLE DES MATIERES

VOLUME I

Pages

ACTE FINAL DE LA CONFÉRENCE DIPLOMATIQUE EN VUE DE L'ADOPTION D'UN ACCORD EUROPÉEN RELATIF AU TRANSPORT INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES PAR VOIES DE NAVIGATION INTÉRIEURES (ADN)		xxi
RÉSOLUTION ADOPTÉE PAR LA CONFÉRENCE.....		xxiii
ACCORD EUROPÉEN RELATIF AU TRANSPORT INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES PAR VOIES DE NAVIGATION INTÉRIEURES (ADN).....		xxv
PARTIE 1	DISPOSITIONS GÉNÉRALES	1
Chapitre 1.1	Champ d'application et applicabilité	
1.1.1	Structure.....	3
1.1.2	Champ d'application	3
1.1.3	Exemptions	4
1.1.4	Applicabilité d'autres règlements	7
Chapitre 1.2	Définitions et unités de mesure	
1.2.1	Définitions	9
1.2.2	Unités de mesure.....	38
Chapitre 1.3	Formation des personnes intervenant dans le transport des marchandises dangereuses	
1.3.1	Champ d'application	41
1.3.2	Nature de la formation	41
1.3.3	Documentation.....	42
Chapitre 1.4	Obligations de sécurité des intervenants	
1.4.1	Mesures générales de sécurité.....	43
1.4.2	Obligations des principaux intervenants	43
1.4.3	Obligations des autres intervenants.....	45
Chapitre 1.5	Règles spéciales, dérogations	
1.5.1	Accords bilatéraux et multilatéraux	49
1.5.2	Autorisations spéciales relatives au transport en bateaux- citernes.....	49
1.5.3	Équivalence et dérogations (paragraphe 3 de l'article 7 de l'ADN).....	50
Chapitre 1.6	Mesures transitoires	
1.6.1	Généralités	51
1.6.2	Récipients pour la classe 2	51

Table des matières (suite)

1.6.3	Citernes fixes (véhicules-citernes et wagons-citernes), citernes démontables/amovibles, véhicules-batteries et wagons-batteries	51
1.6.4	Conteneurs-citernes, citernes mobiles et CGEM	52
1.6.5	Véhicules et wagons	52
1.6.6	Classe 7	52
1.6.7	Dispositions transitoires relatives aux bateaux	52
Chapitre 1.7	Prescriptions générales concernant la classe 7	
1.7.1	Généralités	69
1.7.2	Programme de protection radiologique	69
1.7.3	Assurance de la qualité	70
1.7.4	Arrangement spécial	71
1.7.5	Matière radioactive ayant d'autres propriétés dangereuses	71
1.7.6	Non-respect	71
Chapitre 1.8	Mesures de contrôle et autres mesures de soutien visant à l'observation des prescriptions de sécurité	
1.8.1	Contrôle de l'observation des prescriptions	73
1.8.2	Entraide administrative lors du contrôle d'un bateau étranger	74
1.8.3	Conseiller à la sécurité	74
1.8.4	Liste des autorités compétentes et organismes désignés par elles	81
1.8.5	Déclaration des événements impliquant des marchandises dangereuses	81
Chapitre 1.9	Restrictions de transport par les autorités compétentes	83
Chapitre 1.10	Dispositions concernant la sûreté	
1.10.1	Dispositions générales	85
1.10.2	Formation en matière de sûreté	85
1.10.3	Conditions et critères à remplir par les sociétés de classification aux fins d'agrément	85
Chapitres 1.11 à 1.14	(Réservés).....	89
Chapitre 1.15	Agrément des sociétés de classification	
1.15.1	Généralités	91
1.15.2	Procédure d'agrément des sociétés de classification	91
1.15.3	Dispositions concernant les marchandises dangereuses à haut risque.....	92
1.15.4	Obligations des sociétés de classification recommandées	93
Chapitre 1.16	Procédure de délivrance du certificat d'agrément	
1.16.1	Certificats d'agrément.....	95
1.16.2	Délivrance et reconnaissance des certificats d'agrément	96
1.16.3	Procédure de la visite	96
1.16.4	Organisme de visite.....	96
1.16.5	Demande de délivrance d'un certificat d'agrément	97
1.16.6	Modifications au certificat d'agrément.....	97
1.16.7	Présentation du bateau à la visite	97
1.16.8	Première visite	97
1.16.9	Visite spéciale	98

Table des matières (suite)

	1.16.10	Visite périodique et renouvellement du certificat d'agrément.....	98
	1.16.11	Prolongation du certificat d'agrément sans visite.....	98
	1.16.12	Visite d'office.....	98
	1.16.13	Rétention et restitution du certificat d'agrément.....	98
	1.16.14	Duplicata.....	99
	1.16.15	Registre des certificats d'agrément.....	99
PARTIE 2	CLASSIFICATION	(voir Volume II)	
PARTIE 3	LISTE DES MARCHANDISES DANGEREUSES, DISPOSITIONS SPÉCIALES ET EXEMPTIONS RELATIVES AU TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES EMBALLÉES EN QUANTITÉS LIMITÉES		101
	Chapitre 3.1	Généralités	(Voir Volume II)
	Chapitre 3.2	Liste des marchandises dangereuses	
	3.2.1	Tableau A : Liste des marchandises dangereuses par ordre numérique.....	(Voir Volume II)
	3.2.2	Tableau B : Liste des marchandises dangereuses par ordre alphabétique.....	(Voir Volume II)
	3.2.3	Tableau C : Liste des marchandises dangereuses admises au transport en bateaux-citernes par ordre numérique.....	105
	Chapitre 3.3	Dispositions spéciales applicables à une matière ou à un objet particuliers	(Voir Volume II)
	Chapitre 3.4	Exemptions relatives au transport de marchandises dangereuses emballées en quantités limitées	(Voir Volume II)
PARTIE 4	DISPOSITIONS RELATIVES À L'UTILISATION DES EMBALLAGES, DES CITERNES ET ENGINS DE TRANSPORT POUR VRAC		179
PARTIE 5	PROCÉDURES D'EXPÉDITION		183
	Chapitre 5.1	Dispositions générales	
	5.1.1	Application et dispositions générales.....	185
	5.1.2	Emploi de suremballages.....	185
	5.1.3	Emballages (y compris les GRV et les grands emballages), citernes, véhicules pour vrac et conteneurs pour vrac, vides, non nettoyés.....	185
	5.1.4	Emballage en commun.....	186
	5.1.5	Dispositions générales relatives à la classe 7.....	186
	Chapitre 5.2	Marquage et étiquetage	
	5.2.1	Marquage des colis.....	193
	5.2.2	Étiquetage des colis.....	197
	Chapitre 5.3	Placardage et signalisation orange des conteneurs, GEM, conteneurs-citernes, citernes mobiles, véhicules et wagons	
	5.3.1	Placardage.....	205
	5.3.2	Signalisation orange.....	209

Table des matières (suite)

	5.3.3	Marque pour les matières transportées à chaud	215
	5.3.4	Signalisation en cas de transport dans une chaîne de transport comportant un parcours maritime	215
Chapitre 5.4		Documentation	
	5.4.1	Document de transport pour les marchandises dangereuses et informations y afférentes	219
	5.4.2	Certificat d'emportage du conteneur	229
	5.4.3	Consignes écrites	230
	5.4.4	Exemple de formule-cadre pour le transport multimodal de marchandises dangereuses	233
Chapitre 5.5		Dispositions spéciales	
	5.5.1	<i>(Supprimé)</i>	
	5.5.2	Dispositions spéciales relatives aux véhicules, wagons, conteneurs et citernes ayant subi un traitement de fumigation	237
PARTIE 6		PRESCRIPTIONS RELATIVES À LA CONSTRUCTION DES EMBALLAGES (Y COMPRIS GRV ET GRANDS EMBALLAGES), DES CITERNES ET ENGINS DE TRANSPORT POUR VRAC ET AUX ÉPREUVES QU'ILS DOIVENT SUBIR.....	239
PARTIE 7		PRESCRIPTIONS RELATIVES AU CHARGEMENT, AU TRANSPORT, AU DÉCHARGEMENT ET À LA MANUTENTION DE LA CARGAISON.....	243
Chapitre 7.1		Bateaux à cargaison sèche	
	7.1.0	Prescriptions générales.....	245
	7.1.1	Manière de transporter les marchandises	245
	7.1.2	Prescriptions applicables aux bateaux.....	246
	7.1.3	Prescriptions générales de service.....	247
	7.1.4	Prescriptions supplémentaires relatives au chargement, au transport, au déchargement et à la manutention de la cargaison	251
	7.1.5	Prescriptions supplémentaires relatives à la navigation des bateaux	267
	7.1.6	Prescriptions supplémentaires	270
Chapitre 7.2		Bateaux-citernes	
	7.2.0	Prescriptions générales.....	275
	7.2.1	Manière de transporter les marchandises	275
	7.2.2	Prescriptions applicables aux bateaux.....	276
	7.2.3	Prescriptions générales de service.....	277
	7.2.4	Prescriptions supplémentaires relatives au chargement, au déchargement et à la manutention de la cargaison.....	284
	7.2.5	Prescriptions supplémentaires relatives à la navigation du bateau	295
PARTIE 8		PRESCRIPTIONS RELATIVES AUX ÉQUIPAGES, À L'ÉQUIPEMENT, AUX OPÉRATIONS ET À LA DOCUMENTATION	299
Chapitre 8.1		Prescriptions générales applicables aux bateaux et à l'équipement	
	8.1.1	<i>(Réservé)</i>	

Table des matières (suite)

8.1.2	Documents	301
8.1.3	(Réservé)	
8.1.4	Dispositifs d'extinction d'incendie	303
8.1.5	Équipement spécial	304
8.1.6	Vérification et inspection du matériel	304
8.1.7	Installations électriques	305
8.1.8	Certificat d'agrément	305
8.1.9	Certificat d'agrément provisoire	306
8.1.10	Cahier de chargement	307
8.1.11	Document d'enregistrement d'opérations relatives au transport du No ONU 1203	307
Chapitre 8.2	Prescriptions relatives à la formation d'experts	
8.2.1	Prescriptions générales relatives à la formation des experts	309
8.2.2	Prescriptions particulières relatives à la formation des experts	310
Chapitre 8.3	Prescriptions diverses à observer par l'équipage du bateau	
8.3.1	Personnes autorisées à bord	321
8.3.2	Lampes portatives	321
8.3.3	Accès à bord	321
8.3.4	Interdiction de fumer, de feu et de lumière non protégée	321
8.3.5	Danger de formation d'étincelles	321
Chapitre 8.4	(Réservé)	323
Chapitre 8.5	(Réservé)	325
Chapitre 8.6	Documents	
8.6.1	Certificat d'agrément	327
8.6.2	Attestation relative aux connaissances particulières de l'ADN selon 8.2.1.2, 8.2.1.4 ou 8.2.1.5	336
8.6.3	Liste de contrôle ADN	337
8.6.4	Remise de quantités restantes et système d'assèchement supplémentaire	342
PARTIE 9	RÈGLES DE CONSTRUCTION	345
Chapitre 9.1	Règles de construction applicables aux bateau à cargaison sèche	
9.1.0	Règles de construction applicables aux bateaux à cargaison sèche	347
Chapitre 9.2	Règles de construction applicables aux navires de mer qui sont conformes aux prescriptions de la Convention SOLAS 74, chapitre II-2, règle 19 ou SOLAS 74, chapitre II-2, règle 54	
	363
Chapitre 9.3	Règles de construction concernant les bateaux-citernes	
9.3.1	Règles de construction concernant les bateaux-citernes du type G	369

Table des matières (suite)

9.3.2	Règles de construction concernant les bateaux-citernes du type C.....	399
9.3.3	Règles de construction des bateaux-citernes du type N.....	433

TABLE DES MATIÈRES**VOLUME II****Page**

PARTIE 1	DISPOSITIONS GÉNÉRALES	(Voir Volume I)	
PARTIE 2	CLASSIFICATION		1
	Chapitre 2.1	Dispositions générales	
	2.1.1	Introduction	3
	2.1.2	Principes de la classification	4
	2.1.3	Classification des matières, y compris solutions et mélanges (tels que préparations et déchets), non nommément mentionnées	5
	2.1.4	Classement des échantillons	10
	Chapitre 2.2	Dispositions particulières aux diverses classes	
	2.2.1	Classe 1 Matières et objets explosibles	11
	2.2.2	Classe 2 Gaz	41
	2.2.3	Classe 3 Liquides inflammables	50
	2.2.41	Classe 4.1 Matières solides inflammables, matières auto- réactives et matières solides désensibilisées	56
	2.2.42	Classe 4.2 Matières sujettes à l'inflammation spontanée	68
	2.2.43	Classe 4.3 Matières, qui au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables	72
	2.2.51	Classe 5.1 Matières comburantes	76
	2.2.52	Classe 5.2 Peroxydes organiques	81
	2.2.61	Classe 6.1 Matières toxiques	96
	2.2.62	Classe 6.2 Matières infectieuses	109
	2.2.7	Classe 7 Matières radioactives	116
	2.2.8	Classe 8 Matières corrosives	146
	2.2.9	Classe 9 Matières et objets dangereux divers	152
	Chapitre 2.3	Méthodes d'épreuve	
	2.3.0	Généralités	159
	2.3.1	Épreuve d'exsudation des explosifs de mine (de sautage) de type A	159
	2.3.2	Épreuves relatives aux mélanges nitrés de cellulose de la classe 4.1	161
	2.3.3	Épreuves relatives aux liquides inflammables des classes 3, 6.1. et 8.	162
	2.3.4	Épreuve pour déterminer la fluidité	165
	2.3.5	Épreuves pour déterminer l'écotoxicité, la persistance et la bioaccumulation de matières dans l'environnement aquatique en vue de leur affectation à la classe 9	167
	2.3.6	Classification des matières organométalliques dans les classes 4.2 et 4.3	171
PARTIE 3	LISTE DES MARCHANDISES DANGEREUSES, DISPOSITIONS SPÉCIALES ET EXEMPTIONS RELATIVES AU TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES EMBALLÉES EN QUANTITÉS LIMITÉES		173

Table des matières (suite)

Chapitre 3.1	Généralités	
3.1.1	Introduction.....	175
3.1.2	Désignation officielle de transport.....	175
Chapitre 3.2	Liste des marchandises dangereuses	
3.2.1	Tableau A : Liste des marchandises dangereuses par ordre numérique	179
3.2.2	Tableau B : Liste des marchandises dangereuses par ordre alphabétique.....	415
3.2.3	Tableau C : Liste des marchandises dangereuses admises au transport en bateaux-citernes par ordre numérique	(Voir Volume I)
Chapitre 3.3	Dispositions spéciales applicables à une matière ou à un objet particulier.....	499
Chapitre 3.4	Exemptions relatives au transport de marchandises dangereuses emballées en quantité limitées.....	529
PARTIE 4	DISPOSITIONS RELATIVES À L'UTILISATION DES EMBALLAGES, DES CITERNES ET ENGIN DE TRANSPORT POUR VRAC.....	(Voir Volume I)
PARTIE 5	PROCÉDURES D'EXPÉDITION	(Voir Volume I)
PARTIE 6	PRESCRIPTIONS RELATIVES À LA CONSTRUCTION DES EMBALLAGES (Y COMPRIS GRV ET GRANDS EMBALLAGES), DES CITERNES ET ENGIN DE TRANSPORT POUR VRAC ET AUX ÉPREUVES QU'ILS DOIVENT SUBIR.....	(Voir Volume I)
PARTIE 7	PRESCRIPTIONS RELATIVES AU CHARGEMENT, AU TRANSPORT, AU DECHARGEMENT ET A LA MANUTENTION DE LA CARGAISON.....	(Voir Volume I)
PARTIE 8	PRESCRIPTIONS RELATIVES AUX ÉQUIPAGES, À L'ÉQUIPEMENT, AUX OPÉRATIONS ET À LA DOCUMENTATION.....	(Voir Volume I)
PARTIE 9	RÈGLES DE CONSTRUCTION DE BATEAUX À CARGAISON SÈCHE.....	(Voir Volume I)